

Les opérations d'investissement sont souvent inscrites à la nomenclature du plan sans une maturation suffisante permettant de conclure à la possibilité de leur lancement et de leur réalisation. Au-delà de la formulation d'objectifs généraux, les fiches techniques des services utilisateurs n'identifient pas l'étendue et la consistance des besoins à satisfaire, les priorités, les opportunités et les contraintes liées à l'investissement.

Pourtant les différentes procédures réglementaires en vigueur relatives aux dépenses d'équipement insistent sur la disponibilité des informations nécessaires à l'exécution du projet d'équipement dans les meilleures conditions de coût et d'efficacité.

Dès opérations individualisées et dotées d'enveloppes financières ne connaissent un démarrage effectif des travaux qu'après un retard plus ou moins long générateur de surcoût et d'allongement de délais ; c'est le cas de plusieurs opérations que la Cour a pu identifier et dont l'examen conduit à cerner les causes de cette situation dont les conséquences financières sont à peine circonscrites.

Faute de disposer des terrains à bâtir, les projets d'investissement accusent des retards considérables dans leur lancement ; c'est le cas notamment de la construction d'un ouvrage d'art sur chemin vicinal (CV 02) RN44/Annaba.:

L'opération a été inscrite le 12 mai 1990 pour une autorisation de programme de 15.000.000,00 DA ; ce montant a été réévalué en août 1993 à 22.000.000,00 DA. Le démarrage des travaux n'avait eu lieu qu'au courant de l'année 1992, après l'aboutissement de la procédure d'expropriation de terrain et de restructuration de l'enveloppe financière : la rubrique "terrain" pour le paiement de l'indemnité d'expropriation n'étant pas prévue initialement.

Le projet a connu d'autres arrêts liés cette fois à l'existence de conduites d'eau qui a perturbé la suite des travaux. Ces contraintes devaient être identifiées au départ et cela aurait permis d'éviter les retards estimés à quatre années. Le projet est toujours en cours et les paiements cumulés à février 1994 sont de 8.448.130,48 DA en travaux, auxquels il faudrait ajouter 15.000.000,00 DA au titre de l'indemnité d'expropriation et 2.000.000,00 DA à raison de travaux réalisés et non payés par suite d'indisponibilité de crédits de paiement.

C'est aussi le cas de la réalisation du centre culturel de Djaghri (Constantine) : la construction de ce centre a été décidée lorsque s'est révélé inapproprié l'aménagement d'un ancien immeuble après une dépense de 9.818.228,85 DA.

Les travaux ont été en effet lancés en mai 1984 sur le reliquat de l'ancienne opération d'un montant de 4.545.114,41 DA et ont connu un arrêt suite à des contraintes dues à la nature du sol. Les services de la wilaya ont décidé de transférer le projet sur un autre site limitrophe après avoir dépensé un montant de 3.934.830,36 DA pour les travaux et 568.305,00 DA pour les études.

Les mêmes contraintes liées au sol, conjuguées aux difficultés d'approvisionnement, ont retardé les travaux qui ont repris le 27 juillet 1986 sur le deuxième site. Le retard estimé à trois (03) années a amoindri les moyens de réalisation de l'entreprise des travaux de l'Est.

Les services gestionnaires n'ont pas su faire face au développement des facteurs générateurs de surcoûts tels que les travaux supplémentaires d'un montant de 4.345.610,45 DA, la révision des prix induite de 35.472.727,75 DA et les études complémentaires d'un montant de 1.200.000,00 DA.